

Comme je l'ai dit au début, nous n'aimons pas beaucoup ce genre d'intervention, mais nous acceptons le fait que, à un moment donné, les gouvernements doivent intervenir lorsque les répercussions d'un arrêt de travail sont trop graves; ils le doivent à la collectivité tout entière. Nous pensons qu'il est temps que le gouvernement agisse et que le Parlement appuie le gouvernement.

J'aimerais conclure en disant que nous acceptons ce principe dans ce cas-ci. J'espère que nous n'aurons plus de cas analogues à celui-ci, mais s'il y en a d'autres à l'avenir, nous adopterons la même attitude. Nous étudierons la situation telle qu'elle se présente au moment où le problème est soulevé. Nous sommes disposés à appuyer ce bill et à contribuer à accélérer son adoption s'il s'agit de régler ce cas-ci en particulier et si l'on n'établit pas un précédent ou si cela ne devient pas pour le gouvernement un moyen permanent de régler les différends.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les explications que nous a fournies le ministre dans l'exposé des faits. J'ai également surveillé la réaction des députés de l'opposition, et je constate que tous les gens admettent que ce n'est pas la meilleure façon de procéder, mais étant donné les circonstances, il est temps que le gouvernement prenne une attitude quelconque, surtout que, selon le projet de loi à l'étude, les principaux intéressés ont tout de même un certain temps encore pour penser à leur affaire et pour essayer de trouver ce qui pourrait être considéré comme la meilleure solution.

Je suis toujours étonné de constater, et cela est malheureux, qu'il y a encore des gens assez imaginatifs pour croire que la solution au différend, dans le domaine des relations ouvrières-patronales, c'est d'arrêter de travailler. Je trouve cela plutôt curieux. Nous devons logiquement admettre pourtant que tout ce qui a été accompli dans le monde l'a été par le travail. Comment se fait-il qu'on va régler des problèmes par des grèves? Je n'y comprends plus rien! C'est pour cela qu'à l'occasion, je recommande au gouvernement d'essayer de présenter une loi ouvrière à la portée des travailleurs intéressés, une loi compréhensive visant à éviter cette multiplication de grèves qui cause un désarroi économique et dont tout le monde a à souffrir, même ceux qui assument la responsabilité de prendre des décisions et qui légifèrent dans le domaine de la loi ouvrière-patronale. Mais il semble hésitant. On dirait que les gouvernements ont peur des syndicats. Ils semblent craindre qu'aux prochaines élections, les ouvriers ne votent pas en sa faveur. Ce n'est pas une loi visant l'intérêt de la population qui est à l'étude que vous légiférez, mais une loi dans l'intérêt des prochaines élections. Il faut donc essayer de trouver une solution plus juste aux problèmes nombreux auxquels on se heurte. La seule concession qu'il soit possible de faire justifiant une grève, c'est que nous pouvons y voir une tentative de rattrapage dans la course vers la montée croissante des prix. Mais le droit de grève c'est un phénomène. Ce n'est pas fondamental. C'est un phénomène relié à divers maux généralisés et qui devient un moyen de pression hypothétique. On

Activités du port d'Halifax—Loi

ne sait pas si on va réussir ou si on ne réussira pas! Et puis généralement les grèves sont orientées contre ceux qui paient, au lieu d'être orientées contre ceux qui privent. Je parlerai des causes principales des grèves, de la multiplication des grèves. Les ouvriers tout d'abord disent: Nos salaires ne sont pas assez élevés. La direction de l'entreprise dit: Si on augmente les salaires, on n'arrivera plus à joindre les deux bouts. Tâchons donc de nous arrêter et d'étudier la cause principale comme il le faut. Elle se trouve dans le système financier qui nous prive, sous toutes sortes de formes. Il arrive souvent que l'abus des moyens utilisés contribue à empêcher d'atteindre l'objectif visé, à cause des disputes dans les relations ouvrières-patronales. Nous avons constaté que certains accords tournent en désaccord. Il est vrai que l'on constate cela. On peut le constater dans les Postes; il y a eu un accord et maintenant on est encore en désaccord.

Un certain nombre de négociateurs s'obstinent à rétablir leurs droits, ce qui a pour résultat beaucoup de contestation souvent basée sur l'incompréhension qui dégénère la plupart du temps en confusion. J'ai saisi l'occasion pour signaler à la Chambre qu'il est temps que le gouvernement fasse quelque chose. Il n'est pas question de se disputer entre partis politiques, mais d'essayer de trouver une formule véritable qui convienne d'abord aux travailleurs, parce qu'ils ont besoin d'un salaire normal pour vivre, et l'entreprise doit également pouvoir compter sur le rouage normal des activités dans le domaine du travail.

Alors dans cette atmosphère de contraintes et de conflits industriels ou autres et avec une législation imprégnée d'inspiration craintive en face de la finance qui domine, il est difficile de trouver une solution équitable aux problèmes ouvriers et patronaux de l'heure. Il va falloir que les gouvernements redeviennent conscients de leurs responsabilités et qu'ils appliquent une véritable législation qui n'est pas inspirée par la domination des profiteurs, ni par la peur devant le comportement de certains syndicats, mais une législation compréhensive, honnête, humaine, juste et vraiment sociale, qui établisse une répartition équitable des profits et la garantie d'un gain raisonnable aux travailleurs.

Avec le groupe d'experts dont les gouvernements disposent, il devrait être possible de rédiger des lois dans un style clair et lucide afin qu'elles soient comprises par les intéressés. Il vaut la peine d'essayer. La paix dans les relations patronales-ouvrières est à ce prix.

Il est évident que nous approuvons l'attitude du gouvernement au sujet de ce bill. Il ne semble pas possible qu'il en adopte une autre. Alors nous appuyons ce bill-là et nous souhaitons qu'il soit adopté au plus tôt afin que dans le port de Halifax les activités reprennent normalement.

• (1420)

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.